

42 - Service de Prévention spécialisée - Subvention annuelle à l'Association Départementale du Doubs de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADDSEA)

Mme l'Adjointe POISSENOT, Rapporteur : Depuis le 1^{er} janvier 1993, le service de Prévention spécialisée de l'ADDSEA intervient sur les quartiers bisontins grâce aux moyens mis à disposition par la Ville et par le Conseil Départemental, compétent en matière de prévention spécialisée.

Depuis 2008, la Ville et le Conseil Départemental ont précisé et formalisé des objectifs communs pour la prévention spécialisée sur le territoire bisontin dans une convention tripartite avec l'ADDSEA. La Ville apporte une contribution financière à la prévention spécialisée en complément des budgets mis en œuvre par le Conseil Départemental, compétent en matière d'action sociale.

Le service de Prévention spécialisée, à travers différentes actions socio-éducatives, favorise l'insertion des jeunes en difficulté et de leurs familles résidant notamment dans les quartiers dits prioritaires au sens de la politique de cohésion sociale. Il s'appuie sur un réseau de partenaires extrêmement variés, en veillant à rester cohérent avec les principes qui fondent l'intervention éducative en prévention spécialisée : la relation proposée par les éducateurs s'opère en l'absence de mandat personnalisé du juge ou de l'administration sociale et implique l'acceptation et la libre adhésion de la personne (du jeune) ainsi qu'une nécessaire confidentialité (non exclusive des obligations de la loi).

Sur chaque secteur d'intervention, les équipes éducatives mettent en place des actions éducatives et sociales à caractère à la fois individuel et collectif, adaptées à la situation sociale et aux modes de vie des jeunes, de leur famille et de leur réseau relationnel. Ces actions impliquent des démarches «d'aller vers» ces jeunes par une présence sociale dans les lieux de vie et les temps de vie des jeunes et notamment par un travail de rue. Ces actions spécifiques s'inscrivent dans une nécessaire coordination et articulation avec les autres acteurs de l'action sociale.

7 équipes de 2 ou 3 éducateurs assurent la mise en œuvre de l'action de prévention spécialisée, soit un total de 17 éducateurs, sur 7 secteurs de la Ville : Montrapon/Fontaine Ecu/St-Claude, Clairs-Soleils, Orchamps/Palente, Grette/St-Ferjeux, Planoise/Parc, Planoise/Ile de France et Battant/Centre-ville. Le public cible est constitué prioritairement des jeunes de 12 à 18 ans les plus en difficulté sans exclure pour autant l'accompagnement des plus âgés (18 - 25 ans), soit environ 560 jeunes et leur famille, accompagnés chaque année.

Dans le cadre de la convention tripartite 2014/2015, validée par le Conseil Municipal du 11 décembre 2014 et signée entre la Ville, le Conseil Départemental et l'ADDSEA, la Ville de Besançon verse à l'ADDSEA une subvention de fonctionnement annuelle dont le montant maximum est fixé chaque année au Budget Primitif de la Ville après accord du Conseil Municipal.

La demande de participation financière au budget de la Prévention spécialisée par le Conseil Départemental est pour cette année de 51 362 €.

La dépense sera prélevée sur les crédits existants de la ligne de crédit 65.522/6574.10500.

Par ailleurs la Ville assume le coût des locaux mis à disposition des équipes d'éducateurs à Besançon qui est de 35 000 € en 2015.

La Ville de Besançon assume ainsi une partie des frais de fonctionnement équivalant aux dépenses afférentes à l'exploitation courante et à celles afférentes à la structure du budget du service de Prévention spécialisée du bassin de Besançon, hors valorisation des coûts directs que la Ville assume par la mise à disposition de locaux, hors frais de siège et dotations aux amortissements et aux provisions. Le financement du personnel du service est pris en charge intégralement par le Conseil Départemental.

La dotation versée par le Département du Doubs en 2015 s'élève à 2 269 871 € dont 874 633 € pour le bassin de Besançon.

Proposition

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 51 362 € à l'ADDSEA pour l'année 2015.

«M. Michel OMOURI : La Ville contribue financièrement au fonctionnement de l'ADDSEA. Dans leurs effectifs il y a toujours les salariés du dispositif des correspondants de nuit. Votre majorité aujourd'hui, sans faire de polémique et sans relancer le débat, c'est déjà trop tard...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas votre genre !

M. Michel OMOURI : ...vous avez décidé de fermer cette structure au 31 janvier. Je vous le dis, à titre personnel j'étais toujours partisan des correspondants de nuit, c'est votre choix politique et y compris de l'ensemble de votre majorité. Vous avez en plus, à titre personnel, pris l'engagement, il y a quelques mois, de les aider dans leur cheminement de reclassement professionnel. Aujourd'hui il y a, d'après ce que je sais, un salarié CDN qui a été reclassé dans les services de la Ville et deux autres reclassés à l'ADDSEA. Que va-t-il se passer pour les 14 autres salariés ? Allons-nous les condamner au chômage au 31 décembre ou allez-vous actionner le plan social lancé par l'ADDSEA, parce qu'on a l'impression qu'aujourd'hui c'est assez lent et même je dirais presque à demander à certains de démissionner directement pour éviter un plan social. Maintenant je me retourne vers vous, j'aimerais avoir des garanties, surtout pour eux, qu'aucune de ces personnes aujourd'hui ne sera mise sur le carreau le 31 décembre 2015.

M. LE MAIRE : D'abord je me permets de vous rappeler que c'est une association et que ce n'est pas moi qui gère le personnel de l'ADDSEA, premièrement. Deuxièmement les engagements que nous avons pris, c'est que chaque fois qu'un poste se libérait à la Ville qui était susceptible d'intéresser une personne de l'ADDSEA, nous le ferions savoir. Il y a déjà deux ou trois personnes qui ont été intégrées dont un à la SAIEMB et je crois même qu'il y en a une que nous voulions intégrer mais qui a refusé. Donc on respecte nos engagements, cela dit il faut aussi que les personnes acceptent. On avait fait une proposition très correcte à une personne qui a refusé, il y a encore jusqu'à la fin de l'année. Nous, nous aurons respecté notre engagement d'en reclasser le maximum. Ensuite ce n'est pas moi qui déciderai du sort de ceux qui restent. Je crois qu'on est très clair par rapport à ce qu'on a dit et le directeur des ressources humaines est très attentif à tout cela. Voilà Monsieur OMOURI ce que je pouvais vous dire.

M. Michel OMOURI : Juste un complément par rapport à ce que vous indiquez à l'instant. J'en ai rencontré quelques-uns qui ont postulé, qui ont reçu ces offres d'emplois. Quand vous envoyez une offre d'emploi pour rechercher un conducteur de véhicule poids lourd et qu'aucun n'a le permis poids lourd aujourd'hui ça les a un peu fait rire. Aucun aujourd'hui n'a reçu une offre d'emploi. Pourquoi je dis ça ? Parce que ces personnes qui ont l'œil de ces quartiers, connaissent les gens. Vous ne croyez pas qu'ils seraient plus efficaces derrière une vidéo à détecter les personnes dans un quartier qui posent des problèmes, sans éviter de lancer une demande auprès de la police pour déchiffrer qui est cette personne, d'où il vient. Vous ne pensez pas que ce serait peut-être judicieux ?

M. LE MAIRE : C'est tellement judicieux, Monsieur OMOURI, qu'on l'a fait. Ces postes nous les avons proposés... eh bien oui, vous ne savez pas tout... à l'ADDSEA qui a transmis l'offre et on n'a pas eu de retour. On me confirme qu'à deux reprises on leur a proposé. On a vraiment envie de trouver des solutions mais on ne peut pas forcer les gens à y aller.

Mme Danielle POISSENOT : D'abord Monsieur OMOURI ce n'est plus 14 c'est 12 aujourd'hui, ça fait déjà 2 de moins. C'est vrai que chaque fois que nous avons une proposition d'emploi qui correspond effectivement aux CV des correspondants de nuit, on la transmet à M. SIGNORI de façon à ce qu'il puisse après dispatcher envers ses correspondants de nuit. On a fait effectivement des propositions aux CDN qui n'ont pas pris ces propositions, qui ne les ont pas acceptées pour des raisons qui les concernent. On ne va pas les obliger à intégrer la ville dans des postes dont ils ne veulent pas. Aujourd'hui, juste un exemple, on avait besoin d'un placier, un CDN a répondu à cette embauche, un jour il est venu, le lendemain il n'est pas revenu. Donc c'est vrai qu'aujourd'hui on a des difficultés à intégrer les CDN mais pour des raisons qui leur appartiennent. Nous respectons totalement cette façon de vouloir ou de ne pas

vouloir. Aujourd'hui on a vraiment cette priorité, c'est de dire qu'on est complètement aux côtés de l'ADDSEA. On fait des réunions de travail très régulièrement avec elle de façon à pouvoir intégrer les CDN ou au contraire ne pas les intégrer si ça ne leur convient pas. Il faut savoir aussi aujourd'hui qu'il y a un projet qui est en train de se mettre en place avec les bailleurs sociaux et la Ville. Pour l'instant c'est un projet, les bailleurs sociaux sont en train d'y travailler, simplement il y aura une nouvelle médiation à partir du 1^{er} janvier 2016. On vous en reparlera quand le projet sera beaucoup plus affiné. Donc ce sera pour le prochain Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : Danielle vient de le dire, Carine MICHEL pourrait le confirmer, le Directeur des Ressources Humaines vient de me le confirmer aussi, on a proposé des postes, encore un dernièrement pour un poste de placier. La personne est venue une journée, elle n'est pas revenue. Qu'y pouvons-nous ? Non Monsieur OMOURI, vous avez déjà pris la parole deux fois. La Première Adjointe me dit qu'au niveau du CCAS 3 postes ont été proposés : aucun retour. Ce n'est pas une critique, c'est parce que ça ne convenait pas. Jean-René DESCARREGA me dit qu'il a déjà été proposé entre 10 et 20 postes. Ensuite il faut que ça corresponde mais nous respectons nos engagements. Donc je n'accepte pas vos paroles disant «vous les avez laissés sur le carreau». Ce n'est pas vraiment notre façon de faire. Après renseignez-vous ! On vous dit la vérité, le moment venu on pourra sortir les chiffres et les postes proposés...

M. Pascal BONNET : Justement j'allais vous demander si vous pourriez nous adresser, en tant qu'élus, la liste des postes qui ont été proposés.

M. LE MAIRE : On vous en dira le nombre, après on n'a pas à vous donner le nom des personnes...

M. Pascal BONNET : On ne vous demande pas le nom des personnes, on demande la liste des postes proposés.

M. LE MAIRE : On vous donnera le nombre.

M. Pascal BONNET : Puisque vous souhaitez être transparent, soyez-le envers nous.

M. LE MAIRE : On vous donnera le nombre et si vous posez la question à M. SIGNORI qui est un homme tout à fait honnête, il vous le confirmera. Faites attention que vos propos ne tombent pas dans les poubelles justement, dans le caniveau, restez un peu au-dessus Monsieur OMOURI.

Qui est contre cette subvention ? Qui s'abstient ? Il n'y en a pas».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Mme DARD, Mme LEMERCIER, Mme DALPHIN, M. GONON, Mme FAIVRE-PETITJEAN et M. FAGAUT (2) n'ont pas pris part au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 28 septembre 2015.